Observatoire
régional de l'emploi des personnes handicapées

EN BREF...

LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE EN 2015

L'ESSENTIEL

Contexte

- 323 543 habitants dont 60% en âge de travailler
- 2 809 accords RQTH[1]
- 2 195 accords d'AAH[2]

Emploi privé (2012*)

- 32 305 établissements privés dont 331 assujettis à l'obligation d'emploi
- 1 317 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 4,3%

Emploi public (2013*)

- 4 363 établissements publics dont 80 assujettis à l'obligation d'emploi
- 541 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 5,2%

L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 108 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 stagiaires de formation qualifiante en Auvergne-Rhône-Alpes
- 15 organismes de formation référencés H+

Accompagnement et accès à l'emploi

- 2 880 demandeurs d'emploi TH
- 164 jeunes suivis par les Missions Locales
- 413 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 868 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 406 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année en Drôme-Ardèche
- 334 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH en Drôme-Ardèche

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
2 - Allocation aux Adultes Handicapés
*Dernières données disponibles

Le contexte socio-économique

Situé au sud de la région entre l'Auvergne et la Provence, l'Ardèche compte plus de 320 000 habitants soit 4% de la population régionale.

Avec un indice de vieillissement de 131 (contre 99 pour la région), la part des personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante que les moins de 20 ans sur le département.

Son cadre de vie agréable permet au département de présenter une croissance démographique de +0,6% par an entre 2008 et 2013 (+0,8% pour la région) uniquement portée par un solde migratoire de +0,5%.

L'économie ardéchoise se caractérise par une forte présence du secteur tertiaire qui représente 67% des établissements privés du territoire (au 31 décembre 2014) et 49% de l'emploi salarié.

De plus, en 2014, l'industrie représente une part de l'emploi salarié plus importante en Ardèche (37%) que pour la région (26%). Un dynamisme du secteur industriel que l'on retrouve dans la création d'entreprises sur le territoire ardéchois puisqu'en 2015, parmi les 2 262 entreprises créées, 6,3% appartenaient au secteur industriel (contre 5% pour la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Après la Drôme, le département de l'Ardèche présente le taux de chômage le plus élevé de la région Auvergne-Rhône-Alpes (10,8%). Un taux également supérieur à la moyenne régionale et nationale (respectivement 8,9% et 9,9% fin 2015).

Ainsi, en 2015, l'Ardèche compte plus de 29 000 demandeurs d'emploi, dont plus de 2 900 en situation de handicap.

Sources : Insee, Agefiph, CCI les chiffres clés 2015.

?

Indice de vieillissement : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics

Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

! Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

L'emploi privé

Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

En Ardèche, comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique se joue dans des établissements de petite taille (moins de 20 salariés). Ainsi en 2012, parmi les 32 305 établissements du secteur privé, seuls 331 d'entre eux sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :

51% tertiaire

34% industrie

14% construction

Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 1 317 travailleurs handicapés. Parmi eux :

54% industrie

63% hommes

44% âgés de plus de 50 ans

89% ayant plus d'un an d'ancienneté

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département de l'Ardèche de présenter un taux d'emploi direct[1] de 4,3%.

4,7% Taux d'emploi total

Dans le département de l'Ardèche, 41% des établissements ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct contre 31% en moyenne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total[2] à 4,7%.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 8% des établissements assujettis du département.

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaire / effectif total rémunéré
2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

L'emploi public

Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 4 363 établissements publics de l'Ardèche, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 80 répartis de la manière suivante :

71% Fonction Publique Territoriale

26% Fonction Publique Hospitalière

3% Fonction Publique d'État

Les travailleurs handicapés en emploi

L'Ardèche compte 541 agents en situation de handicap en emploi au sein de ses établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :

53% Fonction Publique Territoriale

64% femmes

87% âgés de plus de 40 ans

73% titulaires de catégorie C

La réponse à l'obligation d'emploi

5,4% Taux d'emploi légal

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de présenter un taux d'emploi direct de 5,2 %.

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 5,4 % sur le département.

Toutefois près de 14% des établissements assujettis du département n'emploient aucun travailleur en situation de handicap et 46% des établissements du département versent une contribution au Fiphfp.

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).

Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

L'orientation, la remise à niveau et la formation

Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersions en entreprise	195
Actions de remise à niveau	108

Immersion en entreprise : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

Remise à niveau : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire[1]	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique[2]	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation.
2 - Centres de rééducation professionnelle.

Formation qualifiante : elle permet l'obtention d'une certification.

Apprentissage : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

Depuis 2009 est mise en place une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation, symbolisée par le logo H+. Depuis le démarrage du dispositif, 15 établissements sont référencés et 22 référents H+ ont été formés en Ardèche.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

Accompagnement et accès à l'emploi

Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 2 880 en Ardèche soit 10% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.

Durée moyenne d'inscription au chômage :

Personnes reconnues travailleurs handicapés **847 jours** — Tout public **573 jours**

50 ans et plus (niveau régional) :

46% — **22%**

Faible niveau de qualification (niveau régional) manœuvre, OS, employé non qualifié :

41% — **29%**

Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

Cap emploi

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans le département de l'Ardèche, 413 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :

71% ont plus de 40 ans

67% ont un niveau infra baccalauréat

39% présentent une maladie invalidante

Cette même année, plus de 4 700 services Cap emploi ont été mobilisés, 59% à destination des personnes et 41% à destination des employeurs.

Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 516 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 53 % sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

Missions locales

Le réseau des Missions locales propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales de l'Ardèche, les 164 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé 851 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

70% hommes

64% âgés de plus de 22 ans

47% ayant un niveau BEP/CAP

En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés dont 36 contrats signés dans le département de l'Ardèche.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 868 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle (actions individuelles et collectives) en 2015 dans le département de l'Ardèche. Il a également permis à 92 personnes de conserver leur emploi au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) des départements Drôme-Ardèche a ouvert 406 nouveaux dossiers en 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :

52% hommes

66% ont plus de 45 ans

Les **employeurs** concernés sont pour leur part :

41% ont moins de 20 salariés

25% secteur industriel

52% secteur tertiaire

En termes de résultats, 334 maintiens ont été réalisés avec succès par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 91% pour les départements Drôme-Ardèche.

Parmi l'ensemble de ces maintiens, 89% ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 422 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude en Ardèche. Parmi eux, 70 % ont un niveau de formation inférieur au niveau Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :

... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Centre Ressources Directh Idee

Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

handiplace.org

Coordonnées :
Pôle observatoire
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org